

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**RÉUNION DU 27 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 21 septembre 2022, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Gilles MARQUET
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Eliane GRANET
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Cédric DAUDUIT
M. Patrick GIRAUD	Mme Patricia LACHAMP
Mme Julie MONTBRIZON	M. Florent MONEYRON
M. Daniel PEYNON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Annick FORESTIER	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Michelle CIERGE
M. Alain COSSON	M. Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Lucas ANTOINE
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
M. Romain FERRIER	

*Suppléant présent : M. Patrice BLANC*

Etaient représentés (procuration) :

Mme Catherine MORAND (à Mme Sylvie ROCHE)  
M. Guillaume FRICKER (à Mm Marie-France MARMY)  
Mme Anne-Marie OLIVON (à M. Romain FERRIER)  
Mme Severine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)  
M. Isabelle GROUIEC (à M. Thierry TISSERAND)  
M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)

**VOTE :    En exercice : 35      Présents : 29 / Représentés : 6      Votants : 35**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : RH – Création d'un poste non permanent d'adjoint du patrimoine à temps complet pour accroissement temporaire d'activité**

**CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT D'ADJOINT DU  
PATRIMOINE A TEMPS COMPLET POUR ACCROISSEMENT  
TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

- VU l'article L332-23 1° du code général de la fonction publique ;
- CONSIDÉRANT la nécessité de créer un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint du patrimoine à temps complet, en charge des missions d'accueil et d'orientation des différents publics de la médiathèque pour la période du 01 octobre au 08 octobre 2022, afin de faire face à l'augmentation du nombre d'inscription à la médiathèque suite à la rentrée scolaire,

Madame La Présidente propose au Conseil de la Communauté de communes :

- De créer un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint du patrimoine à temps complet pour la période du 01 au 08 octobre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire APPROUVE la proposition de Madame La Présidente à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 30 septembre 2022

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente